

Le mardi trente et unième jour de janvier
 après la publication des bans du futur mariage
 entre Jean Pierre Bougon - toillier fils mineur
 de Jean Baptiste journalier, et de Marie Anne
 Sanguin de cette paroisse; et Marie Anne Acher
 fille Mineure de feu Jean Toillier et de Marie Anne
 Jeanne aussi de cette paroisse, faite au prône
 de notre messe paroissiale par trois jours de
 dimanche consécutif, savoir le quinze, le
 vingt deux, et le vingt neuf du present mois
 sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement
 ou opposition; je soussigné pasteur vicaire de celieu
 ai Reçu, après les fiançailles célébrées hier
 en cette Eglise, au jour d'hui en la même Eglise